

La Revue du développement durable

Fondée en 1990

MCM Presse

14, boulevard Heurteloup
BP 92031 - 37020 Tours Cedex 1
02 47 70 60 00

COMITÉ DE LECTURE :

• Présidents :

■ Jacques-Henri Robert

Professeur émérite de l'université de Paris II

■ et Raphaël Romi

Doyen honoraire, chaire Jean-Monnet
de droit européen de l'environnement

■ Yann Aguila

Avocat à la cour

■ David Deharbe

Avocat au barreau de Lille

■ Isabelle Doussan

Directrice de recherche INRA CREDECO/GREDEG
UMR-CNRS 7321

■ Charles-Henry Dubail

Secrétaire général du Comité 21

■ Thierry Fossier

Ancien conseiller à la Cour de cassation

■ Delphine Hedary

Conseillère d'État

■ Laurence Lanoy

Docteur en droit, avocat au barreau de Paris

■ Yvan Razafindratandra

Conseiller en affaires environnementales
internationales

■ Guillaume Sainteny

Maître de conférences à l'école
AgroParisTech

■ Patricia Savin

Avocate à la cour

■ François-Guy Trébulle

Professeur à l'université Paris I
Panthéon Sorbonne

Directeur de la publication :

François-Xavier Beuzon

Avec la participation de :

Frédéric Fortin

ABONNEMENT ET VENTE

Nadine Gomès

02 47 70 60 00

n.gomes@journal-des-communes.fr

Abonnement annuel :

11 magazines

France métropolitaine : 250 € TTC

Le n° : 27 € TTC

Numéro CPPAP : 0225 T 86333

ISSN : 1145-2455

Droit de l'Environnement
est une publication MCM Presse

SAS au capital de 100 000 €

RCS Tours B 450 613 591.



IMPRESSION

DIGITAPRINT

Imprimerie de l'Avesnois

59440 Avesnes-sur-Helpe

Papier certifié PEFC - Origine : Portugal
Taux fibre recyclé : 0 % - Ptot : 0.02 K/tonne



Tribune

Tiraillements



Épuisement des ressources naturelles, érosion de la biodiversité, réchauffement climatique : autant de sujets qui conduisent à l'adoption de textes réglementaires contraignants pour les acteurs économiques. Pêle-mêle, loi *Pacte*, loi *Agec*, loi Climat & résilience, règlement européen taxonomie, directive européenne CSRD... autant de textes qui invitent les entreprises, tous secteurs confondus, à revisiter leur *business model*.

À titre d'exemple, pour identifier et coordonner des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'article 301 de la loi Climat et résilience prévoit qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2023, chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre devra avoir construit sa feuille de route pour coordonner les actions de décarbonation de l'économie française. Elles devront être coconstruites entre les représentants des filières et les pouvoirs publics. De son côté, la Commission européenne propose de réformer le marché européen du carbone en instaurant une forme de taxe carbone aux frontières, *via* la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE.

Mais dans le même temps, la campagne électorale bat son plein sur les thèmes du plein emploi, du pouvoir d'achat, de la croissance... tout en essayant de répondre aux attentes environnementales de l'électorat.

Dans le même temps, la guerre en Ukraine oblige chaque pays à revisiter sa dépendance énergétique, et ce faisant relance le débat de la souveraineté énergétique... La pertinence du modèle allemand, très émetteur de CO₂ et dépendant du gaz russe, est ainsi questionnée, alors que pendant longtemps, ce pays était présenté comme le modèle à suivre pour le développement des énergies renouvelables (EnR).

Dans le même temps, chacun est questionné sur son rapport au Monde, alors que la guerre n'est qu'à trois heures de vol de Paris. Chacun s'interroge sur son rapport au travail, alors que la crise du covid a fait naître nouveaux modes de travail et de nouvelles exigences de gouvernance. Chacun est questionné sur son impact sur l'environnement, alors que la sortie de près de deux ans de confinement amène à « rêver » voyages et amusements, et donc conduit à consommer plus.

Face à tous ces tiraillements, comment concilier la nécessaire sobriété des ressources avec les attentes de croissance et d'augmentation de pouvoir d'achat ? Comment concilier le développement des EnR avec l'indispensable indépendance énergétique et des besoins en énergie toujours plus importants ?

Des questions où les réponses sont nécessairement multiples, plurielles et donc souvent contradictoires. Questions sans réponse unique... si ce n'est celle de tenter, chacun, de se fixer une ligne de conduite la moins incohérente possible, à défaut d'être cohérente, tirillés que nous sommes entre nos propres attentes contradictoires...

Patricia Savin

Avocate associée, DS Avocats
Présidente d'Orée